

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice.....15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 13  
 Votants..... 14  
 Procurations..... 1  
 Absent :..... 1

Date de la convocation : 13/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 17 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
 Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire**

**PRESENTS** : Mesdames CAYSSIALS Naomi, JUANABERRIA Annie-Marie,  
 MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIALA Cléo, Messieurs ANDRÉ Arnaud,  
 CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel,  
 LOFFICIAL Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, QUATREFAGES Damien.

**PROCURATIONS** : Monsieur PAILLAT Gilles a donné procuration à Monsieur  
 QUATREFAGES Damien

**ABSENTS EXCUSES** : Madame DAGUET Isabelle

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir  
 ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 5****DELIBERATION N° 12****DESIGNATION DELEGUE AVEYRON CULTURE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association AVEYRON CULTURE – Mission Départementale œuvre depuis près de 25 ans pour la promotion et le développement de la culture avec le soutien du Conseil départemental de l'Aveyron.

A ce titre, la commune adhère à AVEYRON CULTURE depuis 2016, dans le but de soutenir et promouvoir le développement culturel dans tous les domaines de l'Art et de la culture et tous les secteurs qui ont avec des domaines des relations tels que le Tourisme, l'Environnement, l'Economie, le Social, l'Éducation...

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner un délégué représentant la commune à l'Assemblée générale de l'association.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Emmanuel LOFFICIAL délégué représentant à l'association AVEYRON CULTURE.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
 Kristel MARTIN*

*Le Maire**Jean-Michel DAUMAS*
**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 21 AVR. 2026.....
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 21 AVR. 2026.....

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

